

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 25

PRÉSENTS (25) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (0) :

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Projet de réhabilitation de la médiathèque de Lencloître - Demande de subvention FEDER

La CAPC est compétente en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire. A ce titre, elle développe, depuis sa création, un réseau de lecture publique qui s'appuie sur des équipements structurés et des professionnels de la lecture publique.

A la faveur de l'extension du périmètre de l'agglomération, la CAPC reprend un projet initié par la commune de Lencloître, qui prévoit la construction d'une médiathèque et le recrutement de personnel, afin d'y proposer une offre culturelle de proximité et de qualité, et permettre l'accueil de tous les publics.

La médiathèque répondra aux normes en vigueur à la DRAC et proposera une surface de 196 m²; intégrant l'équipement au réseau des médiathèques déjà existant. Le projet architectural veillera à ne pas dénaturer l'ancien bâtiment agricole qui va l'accueillir. Il s'intégrera dans le périmètre protégé de la commune, à proximité des écoles et collège, et du champ de foire pour le stationnement. Le projet de budget présenté est relatif à la phase d'avant projet sommaire (APS). Il s'appuie sur les bases de financement des partenaires.

La CAPC souhaite profiter de cette réhabilitation pour rendre ce bâtiment performant en matière énergétique en s'appuyant sur l'Axe 4 du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

La demande de subvention s'élève à 60 % du montant des travaux de maîtrise de l'énergie éligibles au FEDER.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 10 avril 2017

n°7

page 2/2

Médiathèque de Lencloître			
Dépenses (HT)		Recettes	
travaux	362 953 €	DRAC (50%)*	287 036 €
imprévus travaux 5%	22 392 €	FEDER (60%)	55 000 €
honoraires	51 119 €	CAPC reste à charge	339 305 €
mobilier	48 000 €		
collection	72 000 €		
informatique	40 000 €		
démolition HT	19 875 €		
travaux extérieurs VRD	65 002 €	total HT	681 341 €
total HT	681 341 €		
total TTC	817 609 €		

* des dépenses subventionnables

En fonction du montant des travaux de maîtrise de l'énergie, la subvention octroyée pourra être réévaluée.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 décembre 2016 relative à l'intérêt communautaire et particulièrement à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT que la création d'une médiathèque à Lencloître est essentielle pour compléter la couverture du territoire de l'agglomération en terme de réseau de lecture publique, et garantir ainsi une offre de lecture publique de qualité

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement,
- de solliciter une subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour le financement lié à la réhabilitation de la médiathèque de Lencloître, correspondant à 60% des travaux de maîtrise de l'énergie, soit un montant de subvention de 55 000 €,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 12/04/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le 11/04/2017